

Notre mission est de promouvoir la mise en œuvre de modèles agricoles plus compétitifs, respectueux de l'environnement et des utilisateurs, plus économes en eau et en énergie, afin de répondre aux enjeux alimentaires, aux aléas climatiques et aux défis environnementaux.

CONTRE LES MALADIES, ADVENTICES, INSECTES ET RAVAGEURS DES CULTURES,
DE SANGOSSE s'engage et s'efforce chaque jour à :

- Poursuivre ses efforts en matière d'innovation pour répondre aux exigences quantitatives et qualitatives spécifiques et adaptées à chaque mode de production.
- Développer de nouvelles solutions naturelles et de biocontrôle, toujours plus performantes, pour répondre à tous les besoins de nos agricultures conventionnelle, biologique, hors sol ou de plein champ.
- Mettre au point de nouveaux itinéraires culturaux compatibles avec l'agroécologie.
- Déployer des solutions permettant d'optimiser les traitements et de réduire l'IFT (Indice de Fréquence de Traitements).
- Soutenir les démarches de progrès raisonnées et mesurées.
- Partager, accompagner et transmettre son expérience et son savoir-faire au plus grand nombre.

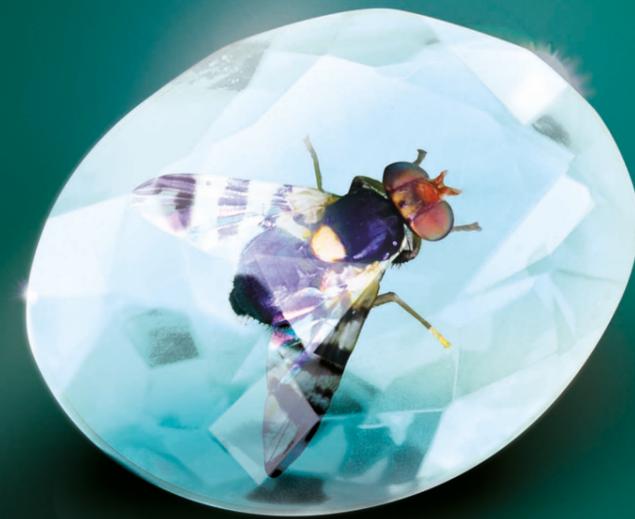
N° AMM	2170437
COMPOSITION	<i>Beauveria Bassiana</i> Souche ATCC 74040
FORMULATION	Suspension concentrée huileuse (OD)
HOMOLOGATIONS EN ARBORICULTURE	<ul style="list-style-type: none"> • Kaki, Agrumes, Cerisier - <i>Mouches</i> • Pêcher - <i>Thrips et Mouches des fruits</i> • Pommier - <i>Acariens et Psylles</i> • Olivier - <i>Mouche de l'olive</i>
CLASSEMENT	Sans classement toxicologique et écotoxicologique
DAR	3 jours
ZNT	5 mètres des points d'eau
DRE	6 h en plein champ et 8 h sous abri
LMR	Exempt*

*La souche ATCC 74040 de *Beauveria bassiana* est inscrite à l'annexe IV du règlement CE 396/2005 qui regroupe les substances pour lesquelles il n'est pas nécessaire de fixer de limites maximales de résidus (LMR).

NATURALIS® - AMM n° 2170437 - 2.3x1010 UFC/L de *Beauveria bassiana* souche ATCC 74040 - Détenteur de l'AMM : DE SANGOSSE® marque déposée CBC (Europe) S.r.l. - P102 Tenir hors de portée des enfants. P260 Ne pas respirer les poussières. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage. P501 Eliminer le contenu / le récipient conformément aux réglementations locales/nationales. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations. **DE SANGOSSE S.A.S.** au capital de 9 828 225 euros - 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire FR 57300163896. Bonnel - CS 10005 - 47480 Pont-du-Casse (France) - Tél. 05 53 69 36 30 - Fax 05 53 66 30 65 - Agrément n° AQ01561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. **Edition NOVEMBRE 2019.** Annule et remplace toute version préalable. Consulter le site www.desangosse.fr - Crédit photos DE SANGOSSE / Shutterstock.

EUH401 Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

INSECTICIDE ARBORICULTURE



NATURALIS®

le bijou d'innovation
pour neutraliser les ravageurs

LA PERFORMANCE D'UN ALLIÉ ISSU DE LA NATURE

MODERNE :

- 1^{er} *Beauveria Bassiana* homologué.
- Pas de classement toxicologique / écotoxicologique.
- Utilisable en agriculture biologique.
- Pas de LMR : la souche ATCC 74040 de *Beauveria bassiana* est inscrite à l'annexe IV du règlement CE 396/2005 qui regroupe les substances pour lesquelles il n'est pas nécessaire de fixer de limites maximales de résidus (LMR).

SOUPLE :

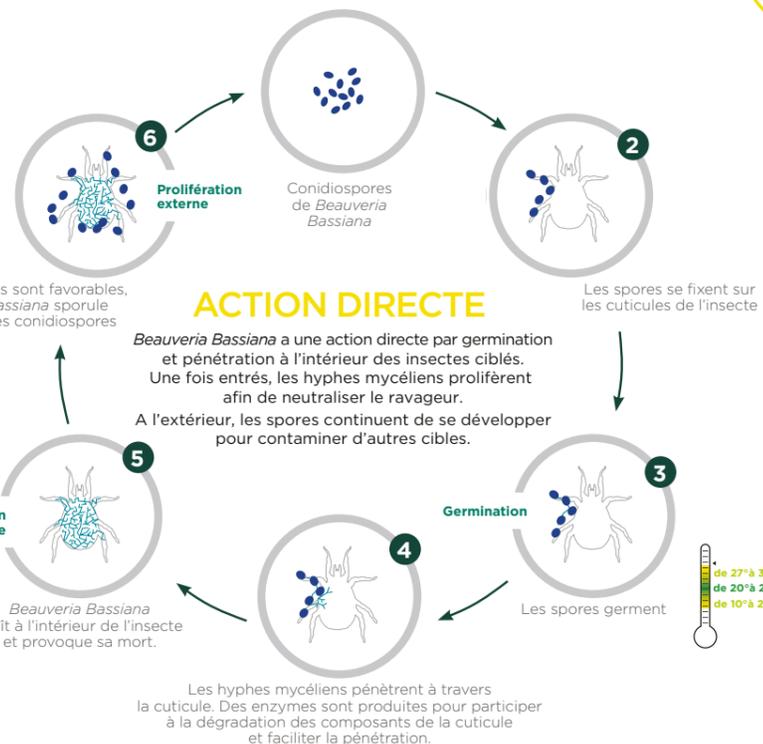
- ZNT minimale.
- DAR 3 jours : positionnable au plus près des récoltes.
- Neutre vis-à-vis des auxiliaires.

EFFICACE :

- Comparable aux références conventionnelles.
- Permet de lutter efficacement contre les ravageurs principaux de la cerise : *Rhagoletis Cesari* et *Drosophila Suzukii*.
- Sans résistance connue à ce jour.

1 Une action indirecte sur l'oviposition des mouches

Contre les mouches uniquement, *Beauveria Bassiana* inhibe la ponte des adultes et limite ainsi les piqûres d'oviposition. Cette action spécifique a été démontrée en laboratoire et garantit une très bonne efficacité contre les mouches de la cerise notamment.



2 Une action directe sur les acariens

Beauveria Bassiana a une action directe par germination et pénétration à l'intérieur des insectes ciblés. Une fois entrés, les hyphes mycéliens prolifèrent afin de neutraliser le ravageur. A l'extérieur, les spores continuent de se développer pour contaminer d'autres cibles.

NOS RECOMMANDATIONS EN ARBORICULTURE

Cultures	Ravageurs ciblés	Dose préconisée	Nb applications maximum	DAR	Exempt de LMR
Pommier	Acariens	1,5 L/ha	5	3 jours	
Cerisier	Mouches				
Olivier	Mouche de l'olive				
Pêcher	Mouches des fruits				

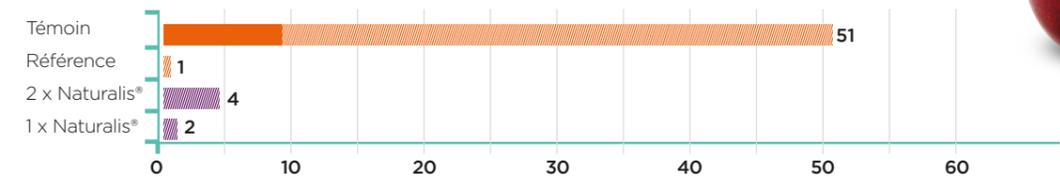
CONTRE LES MOUCHES, une efficacité prouvée pour des cerises protégées

Essai 2017 - Variété Summit

	17/05 (R-20j)	23/05 (R-13j)	29/05 (R-7j)
Référence	Réf 1	Réf 2	Réf 3
2 x NATURALIS®	Réf 1	Naturalis® 1,5 l/ha	Naturalis® 1,5 l/ha
1 x NATURALIS®	Réf 1	Réf 2	Naturalis® 1,5 l/ha

● Récolte : 05/06

% de fruits atteints à la récolte



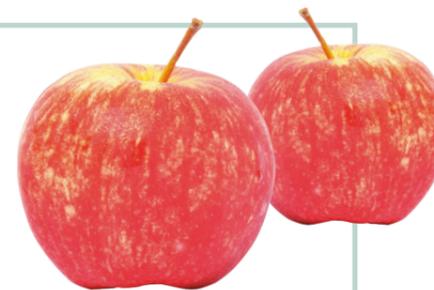
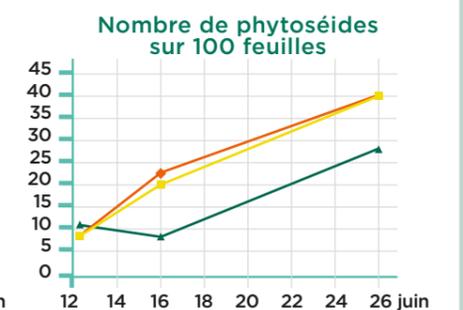
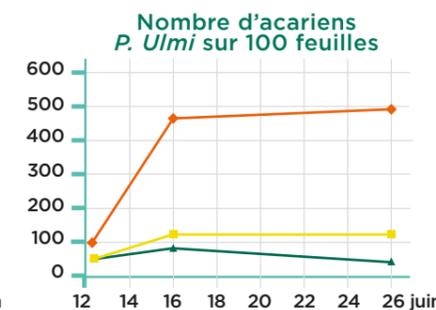
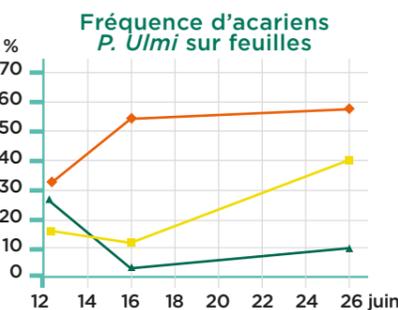
Naturalis® est efficace pour lutter contre LES mouches de la cerise. Il donne toute satisfaction, intégré à votre programme de protection, au plus près des récoltes.

R.Cerasi ■ D.Suzukii ■

CONTRE LES ACARIENS, lutter de façon naturelle

Essai 2017 - Variété Gold

	Fréquence d'acariens sur feuilles lors du traitement : 38%
Référence	Réf 4
Naturalis®	Naturalis® 1,5 l/ha



Naturalis® offre une bonne protection contre les acariens sans impact négatif sur les phytoséides.

Naturalis® ■ Référence ■ Témoins ■